

REUNION DU COMITE SYNDICAL

VENDREDI 5 AVRIL 2024 à 18h30

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril,

LE COMITE SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Siège, sous la présidence de M. Patrick FERRARIS.

Date de convocation du Comité : 29 mars 2024

PRESENTS : Mme GAGET, MM. GIRAUD, BALLY, CARRAS, COTTAZ, DAMBONVILLE, FERRARIS, GRANGER, CONSTANTIN, Mme MOREL, MM. ODET, VUAILLAT, BLANDIN, Mme FRACHON, MM. GRILLET, MONIN, Mmes STIVAL, TISSERAND.

EXCUSES : MM BARRET, DROGOZ, EMERAUD, GARCIA, TOUSSENEL, DURAND, Mme HARTMANN, M. CHAVANON, COURBOU, Mme GAUDET, M. LELONG.

Secrétaire de séance : Louis BALLY

*Pouvoirs : Mme HARTMANN à M. BLANDIN, M. CHAVANON à M. FERRARIS, Mme GAUDET à M. MONIN, M. COURBOU à Mme FRACHON (M. COURBOU a quitté la séance à 19h30, après la délibération 2024_02_04)

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 1^{ER} mars 2024,
- Délibération 2024_02_01 : Approbation du Compte de Gestion Eau,
- Délibération 2024_02_02 : Approbation du Compte Administratif Eau,
- Délibération 2024_02_03 : Affectation des résultats du budget de l'Eau,
- Délibération 2024_02_04 : Vote du budget primitif Eau,
- Délibération 2024_02_05 : Approbation du Compte de Gestion Assainissement,
- Délibération 2024_02_06 : Approbation du Compte Administratif Assainissement,
- Délibération 2024_02_07 : Affectation des résultats du budget de l'Assainissement,
- Délibération 2024_02_08 : Vote du budget primitif Assainissement,
- Délibération 2024_02_09 : Programme pluriannuel d'investissement Eau,
- Délibération 2024_02_10 : Programme pluriannuel d'investissement Assainissement,
- Délibération 2024_02_11 : Instauration d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat,
- Délibération 2024_02_12 : Mandat au CDG 38 pour le lancement d'une consultation pour une convention de participation dans le domaine de la prévoyance,
- Délibération 2024_02_13 : Convention 2024 avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère - programme Terre & Eau,
- Questions diverses.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DU 1^{ER} MARS 2024

Le procès-verbal du Comité Syndical du 1^{er} mars 2024 n'amène aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

II. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EAU 2023

Délibération 2024_02_01

Le Président laisse la parole à Florence BOSSY, directrice administrative et financière qui détaille les résultats budgétaires de l'exercice 2023.

BUDGET PRINCIPAL DE L'EAU 2023 - Résultats budgétaires de l'exercice 2023

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038123

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LA TOUR-DU-PIN

ETABLISSEMENT : SI EAUX PLAINE COLLINE CATELAN

Résultats budgétaires de l'exercice

81280 - SI EAUX PLAINE COLLINE CATELAN

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 230 299,62	10 429 547,67	15 659 847,29
Titres de recette émis (b)	2 636 575,92	10 321 548,76	12 958 124,68
Réductions de titres (c)	1 200 000,00	1 391 664,01	2 591 664,01
Recettes nettes (d = b - c)	1 436 575,92	8 929 884,75	10 366 460,67
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 230 299,62	10 429 547,67	15 659 847,29
Mandats émis (f)	3 318 508,38	9 354 390,95	12 672 899,33
Annulations de mandats (g)		250 879,84	250 879,84
Depenses nettes (h = f - g)	3 318 508,38	9 103 511,11	12 422 019,49
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	1 881 932,46	173 626,36	2 055 558,82

A noter : la différence entre les recettes d'investissement attendues et enregistrées est due au report de versement de subventions attendues sur 2023 et qui ne seront perçues qu'en 2024 bien que l'intégralité des travaux correspondants ait été payée sur l'exercice 2023.

Florence BOSSY souligne que les recettes de fonctionnement relatives aux redevances ne sont impactées par les évolutions des tarifs nouvellement votés que pour une part d'environ 30% en raison du décalage entre la période de facturation (à cheval sur 2022 et 2023) et la date de facturation (sur l'exercice 2023 uniquement). Concernant les dépenses, un rattachement a été fait pour la première fois pour la redevance de prélèvement soit un montant correspondant au double des années antérieures, un marché pour l'entretien des espaces verts a été mis en place (travaux réalisés auparavant par nos agents) ainsi qu'une dotation pour les EPI. Un poste de préventrice en temps partagé avec d'autres syndicats crée également une nouvelle ligne de dépense. Sur les 173 000 € de déficit au moins 118 000 € sont du fait du rattachement.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038123

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LA TOUR-DU-PIN

ETABLISSEMENT : SI EAUX PLAINE COLLINE CATELAN

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

81280 - SI EAUX PLAINE COLLINE CATELAN

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	528 087,09		-1 881 932,46		-1 353 845,37
Fonctionnement	1 466 114,67		-173 626,36		1 292 488,31
TOTAL I	1 994 201,76		-2 055 558,82		-61 357,06
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
81281-ASST SE PLAINE COLLINE CATELAN					
Investissement	-899 747,28		313 928,58		-585 818,70
Fonctionnement	683 791,68	683 791,68	624 912,84		624 912,84
Sous-Total	-215 955,60	683 791,68	938 841,42		39 094,14
TOTAL III	-215 955,60	683 791,68	938 841,42		39 094,14
TOTAL I + II + III	1 778 246,16	683 791,68	-1 116 717,40		-22 262,92

Monsieur le Président souligne que le compte administratif est en tout point identique au compte de gestion présenté.

A la lecture de ces éléments, il revient au conseil de délibérer pour l'approbation du compte de gestion 2023 du Budget Principal de l'Eau.

En l'absence de questions, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget eau 2023.

III. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EAU 2023

Délibération 2024_02_02

M. MONIN revient sur le compte administratif présenté lors du dernier Comité et qui montre quelques différences avec le compte administratif qui doit être validé aujourd'hui.

Florence BOSSY rappelle que le compte administratif présenté lors du DOB du 1^{er} mars était provisoire puisque les comptes de gestion de la Trésorerie n'étaient pas connus. Un écart entre certaines écritures a nécessité une correction du compte administratif au niveau du chapitre 11.

Vue détaillée du compte administratif en Annexe 2

SEPECC - Budget EAU - AFFECTATION DU RESULTAT 2023			
	Résultats antérieurs	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
INVESTISSEMENT	528 087,09 €	-1 881 932,46 €	-1 353 845,37 €
FONCTIONNEMENT	1 466 114,67 €	-173 626,36 €	1 292 488,31 €
TOTAL	1 994 201,76 €	-2 055 558,82 €	-61 357,06 €

Le Compte Administratif 2023 du Budget Principal de l'Eau est conforme en tout point au compte de gestion 2023. A la lecture de ces éléments, et après avoir constaté les résultats de clôture 2023, il revient au conseil de délibérer pour l'approbation du compte administratif 2023 du Budget Principal de l'Eau. Le Président quitte la salle et Mme FRACHON, 1^{ère} vice-présidente procède au vote.

Le compte administratif du budget eau 2023 est approuvé à l'unanimité.

Florence BOSSY ajoute que le décalage entre les augmentations des tarifs des redevances et leur impact sur les recettes est d'autant plus important que l'augmentation est forte comme en 2023. L'augmentation de 16% n'a impacté que 30% des recettes.

IV. AFFECTATION DES RESULTATS DE CLÔTURE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EAU

Délibération 2024_02_03

BUDGET PRINCIPAL DE L'EAU 2023

SEPECC - Budget EAU - AFFECTATION DU RESULTAT 2023

	Résultats antérieurs	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
INVESTISSEMENT	528 087,09 €	-1 881 932,46 €	-1 353 845,37 €
FONCTIONNEMENT	1 466 114,67 €	-173 626,36 €	1 292 488,31 €
TOTAL	1 994 201,76 €	-2 055 558,82 €	-61 357,06 €
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL SECTIONS
RESULTAT 2023	-173 626,36 €	-1 881 932,46 €	-2 055 558,82 €
RESULTATS ANTERIEURS	1 466 114,67 €	528 087,09 €	1 994 201,76 €
SOLDE RESTE A REALISER INVEST 2023		156 505,03 €	156 505,03 €
	<u>1 292 488,31 €</u>	<u>-1 197 340,34 €</u>	<u>95 147,97 €</u>
OBLIGATION REGLEMENTAIRE DE COUVERTURE - INVESTISSEMENT		1 197 340,34 €	
Proposition d'affectation au cpt 1068 de la section investissement 001 :	-1 292 488,31 €		
Excédent à reporter en section de fonctionnement R002	0,00 €		

Compte-tenu du résultat de clôture de la section d'investissement et du solde positif des RAR 2023, il est proposé de procéder à une affectation de résultat au 1068 d'un montant de 1 292 488,31 €, et de ne reporter aucun excédent de fonctionnement au 002.

La proposition d'affectation des résultats n'amène aucune question et est approuvée à l'unanimité.

V. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EAU 2024

Délibération 2024_02_04

BUDGET PRINCIPAL DE L'EAU 2024 - VUE D'ENSEMBLE (Vue détaillée en annexe 3) SECTION D'EXPLOITATION :

SEPECC- Budget EAU

S en s i o n	Chapitre	Compte	Total_Prévu BUDGET 2023	Réalisé 2023	RAR 2023	BP 2024 proposé	BP 2024 + RAR2023	Variation 2024/2023
D F	011 - Charges à caractère général		2 304 300,00 €	2 250 412,30 €		2 189 060,00 €	2 189 060,00 €	-5%
D F	012 - Charges de personnel et frais ass		1 769 212,80 €	1 769 111,43 €		1 901 000,00 €	1 901 000,00 €	7%
D F	014 - Atténuations de produits		530 000,00 €	509 469,00 €		400 000,00 €	400 000,00 €	-25%
D F	022 - Dépenses imprévues (exploitation		0,21 €			20 000,00 €	20 000,00 €	
D F	023 - Virement à la section d'investissei		1 200 000,00 €					
D F	042 - Opérations d'ordre de transfert en		1 009 402,53 €	1 004 539,82 €		1 024 861,00 €	1 024 861,00 €	2%
D F	65 - Autres charges de gestion courante		3 294 346,07 €	3 289 984,12 €		3 463 500,00 €	3 463 500,00 €	5%
D F	66 - Charges financières		162 878,06 €	154 982,27 €		148 510,00 €	148 510,00 €	-9%
D F	67 - Charges exceptionnelles		145 700,00 €	125 012,17 €		40 000,00 €	40 000,00 €	-73%
D F	68 - Dotations aux amortissements et a		13 708,00 €			80 000,00 €	80 000,00 €	484%
TOTAL DEPENSES - SECTION EXPLOITATION			10 429 547,67 €	9 103 511,11 €	- €	9 266 931,00 €	9 266 931,00 €	-11%

S en s i o n	Chapitre	Compte	Total_Prévu BUDGET 2023	Réalisé 2023	RAR 2023	BP 2024 proposé	BP 2024 + RAR2023	Variation 2024/2023
R F	002 - Résultat d'exploitation reporté (excé		1 466 114,67 €	1 466 114,67 €				-100%
R F	013 - Atténuations de charges		15 150,00 €	203 702,44 €		207 000,00 €	207 000,00 €	1266%
R F	042 - Opérations d'ordre de transfert entr		390 323,00 €	387 215,94 €		456 844,00 €	456 844,00 €	17%
R F	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat		8 503 500,00 €	8 118 065,05 €		8 564 222,00 €	8 564 222,00 €	1%
R F	75 - Autres produits de gestion courante		42 300,00 €	71 152,39 €		38 300,00 €	38 300,00 €	-9%
R F	76 - Produits financiers		60,00 €	61,60 €		65,00 €	65,00 €	8%
R F	77 - Produits exceptionnels		12 100,00 €	149 687,33 €		500,00 €	500,00 €	-96%
TOTAL RECETTES - SECTION EXPLOITATION			10 429 547,67 €	10 395 999,42 €	- €	9 266 931,00 €	9 266 931,00 €	-11%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXPLOITATION				1 292 488,31 €	- €			

Florence BOSSY détaille et commente le contenu de chaque chapitre.

Mme STIVAL s'étonne que les crédits du chapitre 11 soient à la baisse par rapport à l'année précédente.

Le Président explique que c'est sur ce chapitre que des économies peuvent être le plus facilement réalisées. A la suite de plusieurs échanges, M CARRAS conclut en indiquant qu'il s'agit d'un budget de rigueur : au vu des résultats 2023, il est nécessaire de réduire la voilure et si tous les postes doivent être contenus, le chapitre 11 s'y prête davantage.

A noter, le chapitre 68 dotation aux amortissements prévoit un montant de 80 000 € suite à la mise en place d'une provision pour dépréciation des actifs circulant liée aux montants des impayés qui augmentent.

Il est demandé quelles sont les raisons de l'augmentation de + 5% des charges de gestion courante.

Florence BOSSY explique que la clé de répartition des dépenses entre les deux budgets eau et assainissement, historiquement de 70/30, a été modifiée pour coller à la réalité ce qui provoque cette augmentation.

Les dépenses de fonctionnement prévues au BP 2024 sont inférieures aux crédits prévus pour 2023 mais supérieures aux réalisées.

La section de Fonctionnement du Budget Primitif de l'eau 2024 s'équilibre à 9 266 931 €.

Un échange s'ensuit sur le montant des impayés et le montant de la provision prévue.

Florence BOSSY souligne que la Trésorerie préconisait une provision de 20 000 € seulement, à mettre en rapport avec les 700 000 € d'impayés cumulés sur les dernières années.

M. GIRAUD souligne que la SEMIDAO connaît les mêmes problèmes d'impayés toujours plus importants.

Le Président rappelle que toutes les collectivités sont confrontées à ces impayés en hausse, il a d'ailleurs interpellé un parlementaire sur le sujet de la loi Brottes et ces effets pervers, d'autant que les organismes sociaux sont les premiers à indiquer aux personnes en difficulté de privilégier le règlement des factures d'électricité ou de téléphone dont les fournisseurs ont la possibilité de couper le service !

Une lettre ouverte au ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, M. BECHU, a été déposée au Sénat par notre sénateur pour l'interpeller sur la situation préoccupante de nos structures résultant des impayés des consommateurs d'eau potable.

Des échanges s'ensuivent sur ce problème qui touche toutes les structures de distribution d'eau potable et sur les difficultés face aux mauvais payeurs bien connus mais auxquels on ne peut refuser de distribuer de l'eau, mais aussi sur les problèmes des moyens mis en place par la Trésorerie pour le recouvrement des impayés, la mise en place des prélèvements mensuels qui peut permettre un meilleur recouvrement.

En recettes de fonctionnement, le chapitre 013 inclut la mise en place du stock pour la première fois.

Le chapitre 70 prévoit une hausse minime, prudente. Le chapitre 75 est en baisse car en 2023 nous avons eu un remboursement de TICFE important pour 42550 €, en 2024, la TICFE est en baisse conséquente, il n'y aura donc pas de remboursement.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

S en s t i o n	Chapitre	Compte	Total Prévu BUDGET 2023	Réalisé 2023	RAR 2023	BP 2024 proposé	BP 2024 + RAR2023	Variation 2024/2023
D I	001 - Solde d'exécution de la section d'in		- €			1 353 845,37 €	1 353 845,37 €	
D I	020 - Dépenses imprévues (investisseme		154 978,96 €			47 411,97 €	47 411,97 €	-69%
D I	040 - Opérations d'ordre de transfert entr		390 323,00 €	387 215,94 €		456 844,00 €	456 844,00 €	17%
D I	041 - Opérations patrimoniales		50 000,00 €	40 409,42 €				-100%
D I	16 - Emprunts et dettes assimilées		359 361,25 €	359 360,26 €		365 117,00 €	365 117,00 €	2%
D I	20 - Immobilisations incorporelles		46 000,00 €	20 036,75 €	25 353,54 €	50 000,00 €	75 353,54 €	64%
D I	21 - Immobilisations corporelles		926 489,38 €	351 579,55 €	25 034,00 €	626 466,00 €	651 500,00 €	-30%
D I	23 - Immobilisations en cours		3 213 147,03 €	2 144 740,78 €	609 002,43 €	2 224 170,00 €	2 833 172,43 €	-12%
D I	458112 - INTERCONNEXION SEA LES ABF		90 000,00 €	15 165,68 €		100 000,00 €	100 000,00 €	11%
	TOTAL DEPENSES - SECTION INVESTISSEMENT		5 320 299,62 €	3 333 674,06 €	659 389,97 €	5 223 854,34 €	5 883 244,31 €	11%

Le chapitre 40 est le pendant du chapitre 042 en fonctionnement.

Le chapitre 41 correspond à des opérations pour compte de tiers. En 2024, ce genre d'opérations n'est pas prévu.

Le chapitre 21 comprend le matériel et l'outillage. Sur 2024 sont prévus l'achat d'un fourgon, des travaux d'adduction d'eau qui représentent le poste le plus important, du matériel (loggeurs pour la recherche de fuite, ventouses, mobiliers...), des achats de terrains. A noter que le poste renouvellement de conduite a été revu à la baisse puisque 800 000 € étaient prévus à l'origine.

Le chapitre 23 comprend les travaux prévus au PPI.

Le compte 458112 est dédié à l'opération d'interconnexion avec le SEA des Abrets, les travaux ne sont pas prévus en 2024, mais des frais ont déjà dû être engagés pour l'achat des terrains et les études et sont à notre charge en tant que maître d'ouvrage. Le SEA des Abrets nous rembourse ensuite sa part à hauteur d'environ 60% suivant les postes de dépenses. Ce compte qui est le pendant du 458212 en recettes concerne uniquement le montant à charge du SEA des Abrets, la part à charge du SEPECC étant imputée au 2315.

Mme STIVAL demande si le budget prévoit la réalisation des travaux d'aménagement des locaux.

Florence BOSSY indique que les crédits sont prévus mais que ces travaux ne sont pas prioritaires et ne seront réalisés que si les recettes le permettent. Les travaux prévoient des réaménagements sans agrandissement sur l'extérieur avec la création de nouveaux vestiaires et d'un nouveau réfectoire, la mise en place d'un stock et l'aménagement du réfectoire actuel en bureaux. Des échanges s'ensuivent sur la conformité des aménagements aux normes PMR et les subventions possibles.

Mme STIVAL s'interroge sur l'opportunité de ces travaux à l'heure où des économies sont demandées sur tous les postes.

Florence BOSSY rappelle que ce projet a été étudié pour un coût réduit au vu des besoins du personnel, à l'issue de ces travaux les bureaux créés seront intégralement occupés, il n'y aura pas de marge de manœuvre. M. BLANDIN rappelle que cette opération reste non prioritaire et conditionnée à l'obtention des financements.

S en s	ec ti on	Chapitre	Compte	Total_Prévu BUDGET 2023	Réalisé 2023	RAR 2023	BP 2024 proposé	BP 2024 + RAR2023	Variation 2024/2023
R	I	001 - Solde d'exécution de la section d'im		528 087,09 €	528 087,09 €				-100%
R	I	021 - Virement de la section d'exploitator		1 200 000,00 €					-100%
R	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entr		1 009 402,53 €	1 004 539,82 €		1 024 861,00 €	1 024 861,00 €	2%
R	I	041 - Opérations patrimoniales		50 000,00 €	40 409,42 €				-100%
R	I	10 - Dotations, fonds divers et réserves		- €			1 292 488,31 €	1 292 488,31 €	
R	I	13 - Subventions d'investissement		2 302 560,00 €	376 461,00 €	815 895,00 €	-50 000,00 €	765 895,00 €	-67%
R	I	16 - Emprunts et dettes assimilées		- €			2 700 000,00 €	2 700 000,00 €	
R	I	21 - Immobilisations corporelles		250,00 €					-100%
R	I	23 - Immobilisations en cours		50 000,00 €					-100%
R	I	458212 - INTERCONNEXION SEA LES ABF		90 000,00 €	15 165,68 €		100 000,00 €	100 000,00 €	11%
TOTAL RECETTES - SECTION INVESTISSEMENT				5 320 299,62 €	1 979 828,69 €	815 895,00 €	5 067 349,31 €	5 883 244,31 €	11%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT				- €	-1 353 845,37 €	156 505,03 €	-156 505,03 €		
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2023 EXPLOIT. & INVEST.				- €	-61 357,06 €	156 505,03 €			
SOLDE D'EXECUTION CUMUL EXPLOIT. & INVEST.					95 147,97 €				

Le chapitre 41 correspond à des opérations pour compte de tiers, opérations non prévues sur 2024.

Au chapitre 13, une subvention prévue dans les restes à réaliser ne sera pas versée d'où une prévision de -50 000 €.

La section d'Investissement du Budget Primitif de l'eau 2024 s'équilibre à 5 883 244.31 €.
A la lecture de ces éléments, il revient au Conseil de délibérer pour l'approbation du Budget Primitif 2024 de l'Eau.

En l'absence d'autres questions, le budget primitif eau 2024 est adopté à l'unanimité.

M. COURBOU quitte la séance.

VI. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2023

Délibération 2024_02_05

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2023 - Résultats budgétaires de l'exercice 2023

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038123 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LA TOUR-DU-PIN ETABLISSEMENT : ASST SE PLAINE COLLINE CATELAN

Résultats budgétaires de l'exercice

81281 - ASST SE PLAINE COLLINE CATELAN Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 702 342,79	3 678 011,82	7 380 354,61
Titres de recette émis (b)	2 802 104,45	4 185 086,31	6 987 190,76
Réductions de titres (c)		420 890,34	420 890,34
Recettes nettes (d = b - c)	2 802 104,45	3 764 195,97	6 566 300,42
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 702 342,79	3 678 011,82	7 380 354,61
Mandats émis (f)	2 552 781,36	3 547 632,79	6 100 414,15
Annulations de mandats (g)	64 605,49	408 349,66	472 955,15
Depenses nettes (h = f - g)	2 488 175,87	3 139 283,13	5 627 459,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	313 928,58	624 912,84	938 841,42
(h - d) Déficit			

BUDGET PRINCIPAL DE L'ASSAINISSEMENT 2023 - Résultats de clôture de l'exercice 2023

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038123 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LA TOUR-DU-PIN ETABLISSEMENT : ASST SE PLAINE COLLINE CATELAN

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

81281 - ASST SE PLAINE COLLINE CATELAN Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST SE PLAINE COLLINE CATELAN					
Investissement	-899 747,28		313 928,58		-585 818,70
Fonctionnement	683 791,68	683 791,68	624 912,84		624 912,84
Sous-Total	-215 955,60	683 791,68	938 841,42		39 094,14
TOTAL III	-215 955,60	683 791,68	938 841,42		39 094,14
TOTAL I + II + III	-215 955,60	683 791,68	938 841,42		39 094,14

A la lecture de ces éléments, il revient au conseil de délibérer pour l'approbation du compte de gestion 2023 du Budget Annexe de l'Assainissement.
En l'absence de question, le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

VII. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2023

Délibération 2024_02_06

Vue détaillée du compte administratif en Annexe 4

SEPECC - Budget ASSAINISSEMENT - Compte administratif 2023			
	Résultats antérieurs	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
INVESTISSEMENT	-899 747,28 €	313 928,58 €	-585 818,70 €
FONCTIONNEMENT	0,00 €	624 912,84 €	624 912,84 €
TOTAL	-899 747,28 €	938 841,42 €	39 094,14 €

Le compte administratif 2023 du budget annexe de l'Assainissement est conforme en tout point au compte de gestion 2023. A la lecture de ces éléments, et après avoir constaté les résultats de clôture 2023, il revient au conseil de délibérer pour l'approbation du compte administratif 2023 du budget annexe de l'Assainissement.

En l'absence de questions, le Président quitte la salle et Mme FRACHON, 1^{ère} vice-présidente fait procéder au vote.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2023.

VIII. AFFECTATION DES RESULTATS DE CLÔTURE 2023 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération 2024_02_07

Proposition d'affectation minimum du résultat 2022 :			
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL SECTIONS
RESULTAT 2023	624 912,84 €	313 928,58 €	938 841,42 €
RESULTATS ANTERIEURS	0,00 €	-899 747,28 €	-899 747,28 €
SOLDE RESTE A REALISER INVEST 2023	624 912,84 €	-106 600,05 €	-106 600,05 €
		-692 418,75 €	-67 505,91 €
OBLIGATION REGLEMENTAIRE DE COUVERTURE - INVESTISSEMENT		692 418,75 €	
Proposition d'affectation au cpt 1068 de la section investissement 001 :	624 912,84 €		
Déficit résiduel	-67 505,91 €		
Excédent à reporter en section de fonctionnement R002			
CALCUL DU BESOIN DE FINANCEMENT			
SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT 2023 (Avec report affect n	-585 818,70 €		
SOLDE DES RESTES A REALISER INVEST. 2023	-106 600,05 €		
==> EXCEDENT DISPONIBLE SUR SECTION INVESTISSEMENT	0,00 €		
DEFICIT	-692 418,75 €	Dépenses investissement R001 Budget 2024	

Compte-tenu du résultat de clôture de la section d'investissement et du solde négatif des RAR 2023, il est proposé de procéder à une affectation de résultat au 1068 d'un montant de 624 912.84 €, et de retenir un déficit résiduel à imputer de - 67 505.91 €.

En l'absence de questions, l'affectation des résultats du budget assainissement est approuvée à l'unanimité.

IX. APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2024

Délibération 2024_02_08

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2024 - VUE D'ENSEMBLE (Vue détaillée en annexe 5)

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Se ns	Sec tion	Chapitre	Compte	Total_Prévu 2023	Réalisé 2023	RAR 2023	BP 2024	TOTAL BP2024 +RAR2023	Variation 2024/2023
D	F	011 - Charges à caractère général		1 044 260,00 €	1 042 965,81 €		873 893,80 €	873 893,80 €	-16,3%
D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés		573 000,00 €	564 688,50 €		569 033,00 €	569 033,00 €	-0,7%
D	F	014 - Atténuations de produits		146 000,00 €	146 000,00 €		166 355,00 €	166 355,00 €	13,9%
D	F	022 - Dépenses imprévues (exploitation)		- €	- €		8 816,00 €	8 816,00 €	0,0%
D	F	023 - Virement à la section d'investissement		485 302,80 €	- €		468 450,20 €	468 450,20 €	-3,5%
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section		797 304,47 €	797 304,47 €		925 109,00 €	925 109,00 €	16,0%
D	F	65 - Autres charges de gestion courante		203 900,00 €	194 162,88 €		494 751,00 €	494 751,00 €	142,6%
D	F	66 - Charges financières		298 944,55 €	293 238,12 €		273 864,00 €	273 864,00 €	-8,4%
D	F	67 - Charges exceptionnelles		129 300,00 €	100 923,35 €		17 663,00 €	17 663,00 €	-86,3%
TOTAL DEPENSES - SECTION EXPLOITATION				3 678 011,82 €	3 139 283,13 €	- €	3 797 935,00 €	3 797 935,00 €	3,3%

Le reversement aux Vals du Dauphiné des redevances assainissement encaissées pour leur compte et le coût du traitement des eaux usées de la commune de Rochetoirin par leur station d'épuration, auparavant imputés parfois au chapitre 11 parfois au chapitre 65, sont déplacés définitivement au chapitre 65 plus approprié.

Au chapitre 12, les charges de personnel augmentent peu car la clé de répartition a été modifiée et la part assainissement des charges de direction a été revue à la baisse.

Au chapitre 014, il s'agit du reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Au chapitre 023, un virement à la section d'investissement est prévu. Il s'agit bien d'une prévision et non d'un engagement.

Le chapitre 042 correspond aux écritures d'amortissement.

Mme STIVAL demande pourquoi les charges générales augmentent de manière significative sur le budget eau mais pas en assainissement.

Florence BOSSY rappelle que la clé de répartition des charges de fonctionnement entre le budget eau et assainissement a été modifiée ce qui contient les hausses des crédits nécessaires.

M. BLANDIN souligne qu'aucune hausse générale des masses salariales n'est prévue au niveau nationale pour 2024, c'est pour cela que le budget ne le prévoit pas non plus.

Se ns tion	Chapitre	Compte	Total_Prévu 2023	Réalisé 2023	RAR 2023	BP 2024	TOTAL BP2024 +RAR2023	Variation 2024/2023
R F	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		- €	- €		- €	- €	0,0%
R F	013 - Atténuations de charges		5 000,00 €	1 557,51 €		- €	- €	-100,0%
R F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section		284 261,82 €	280 904,11 €		313 226,00 €	313 226,00 €	10,2%
R F	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de s		3 331 750,00 €	3 387 219,58 €		3 449 409,00 €	3 449 409,00 €	3,5%
R F	74 - Subventions d'exploitation		45 000,00 €	35 077,04 €		30 000,00 €	30 000,00 €	-33,3%
R F	75 - Autres produits de gestion courante		8 000,00 €	15 203,00 €		4 800,00 €	4 800,00 €	-40,0%
R F	77 - Produits exceptionnels		4 000,00 €	44 234,73 €		500,00 €	500,00 €	-87,5%
TOTAL RECETTES - SECTION EXPLOITATION			3 678 011,82 €	3 764 195,97 €	- €	3 797 935,00 €	3 797 935,00 €	3,3%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXPLOITATION			- €	624 912,84 €	- €	- €	- €	0,0%

Concernant les recettes de fonctionnement, les recettes du chapitre 70 ont été estimées de manière très prudente.

Les subventions d'exploitation sont en baisse, à noter que les primes à l'épuration disparaîtront complètement en 2025.

Sur le chapitre 75, on retrouve le remboursement du TICFE, en baisse conséquente, ainsi que le remboursement des frais d'affranchissement de l'Agence de l'Eau.

Au chapitre 77, les 44 000 € réalisés en 2023 correspondent à des annulations de mandats des exercices antérieurs qui ne devraient pas se reproduire en 2024.

La section de Fonctionnement du Budget Primitif de l'assainissement 2024 s'équilibre à 3 797 935 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Se ns tion	Chapitre	Compte	Total_Prévu 2023	Réalisé 2023	RAR 2023	BP 2024	TOTAL BP2024 +RAR2023	Variation 2024/2023
D I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		899 747,28 €	899 747,28 €		585 818,70 €	585 818,70 €	-34,9%
D I	020 - Dépenses imprévues (investissement)		- €	- €		9 872,00 €	9 872,00 €	0,0%
D I	040 - Opérations d'c		284 261,82 €	280 904,11 €		313 226,00 €	313 226,00 €	10,2%
D I	041 - Opérations patrimoniales		10 000,00 €	- €		- €	- €	-100,0%
D I	16 - Emprunts et dettes assimilées		1 154 441,08 €	1 154 441,08 €		1 054 842,00 €	1 054 842,00 €	-8,6%
D I	20 - Immobilisations incorporelles		9 600,00 €	1 487,81 €	7 500,00 €	2 000,00 €	9 500,00 €	-1,0%
D I	21 - Immobilisations corporelles		230 826,00 €	215 577,93 €	15 248,00 €	121 998,29 €	137 246,29 €	-40,5%
D I	23 - Immobilisations en cours		1 013 066,61 €	735 454,64 €	112 282,05 €	1 755 438,00 €	1 867 720,05 €	84,4%
D I	458103 - TRAVAUX EAUX PLUVIALES DIVERSES					25 000,00 €	25 000,00 €	0,0%
D I	458101 - TRAVAUX EAUX PLUVIALES SERMERIEU		39 000,00 €	38 948,23 €		- €	- €	-100,0%
D I	458102 - TRAVAUX EAUX PLUVIALES VIGNIEU		61 400,00 €	61 362,07 €		- €	- €	-100,0%
TOTAL DEPENSES - SECTION INVESTISSEMENT			3 702 342,79 €	3 387 923,15 €	135 030,05 €	3 868 194,99 €	4 003 225,04 €	8,1%

Se ns	Sec tion	Chapitre	Compte	Total_Prévu 2023	Réalisé 2023	RAR 2023	BP 2024	TOTAL BP2024 +RAR2023	Variation 2024/2023
R	I	021 - Virement de la section d'exploitation		485 302,80 €	- €		468 450,20 €	468 450,20 €	-3,5%
R	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		797 304,47 €	797 304,47 €		925 109,00 €	925 109,00 €	16,0%
R	I	041 - Opérations patrimoniales		10 000,00 €	- €		- €	- €	-100,0%
R	I	10 - Dotations, fonds divers et réserves		683 791,68 €	683 791,68 €		624 912,84 €	624 912,84 €	-8,6%
R	I	13 - Subventions d'investissement		881 086,06 €	470 698,00 €	28 430,00 €	- €	28 430,00 €	-96,8%
R	I	16 - Emprunts et dettes assimilées		734 857,78 €	750 000,00 €		1 921 323,00 €	1 921 323,00 €	161,5%
R	I	23 - Immobilisations en cours		10 000,00 €	- €		10 000,00 €	10 000,00 €	0,0%
R	I	458203 - TRAVAUX E					25 000,00 €	25 000,00 €	0,0%
R	I	458201 - TRAVAUX E		40 000,00 €	38 948,23 €		- €	- €	-100,0%
R	I	458202 - TRAVAUX EAUX PLUVIALES VIGNIEU		60 000,00 €	61 362,07 €		- €	- €	-100,0%
TOTALRECETTES - SECTION INVESTISSEMENT				3 702 342,79 €	2 802 104,45 €	28 430,00 €	3 974 795,04 €	4 003 225,04 €	8,1%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT				- €	- 585 818,70 €	- 106 600,05 €	106 600,05 €	- €	
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2023 EXPLOIT. & INVEST :				- €	39 094,14 €	- 106 600,05 €			
SOLDE D'EXECUTION CUMUL EXPLOIT. & INVEST.					-67 505,91 €				

Pour mémoire, seules les subventions notifiées sont prévues au budget.

M. GIRAUD comprend que les subventions non réalisées sur 2023 et non reportées correspondent à des travaux non réalisés, il demande si certains travaux prévus en 2024 peuvent espérer être subventionnés. Monsieur le Président préfère ne pas s'avancer sur des suppositions c'est pourquoi le choix a toujours été fait de la prudence au niveau des prévisions budgétaires.

La section d'Investissement du Budget Primitif de l'assainissement 2024 s'équilibre à 4 003 225.04 €.

En l'absence d'autres questions et à la lecture de ces éléments, il revient au conseil de délibérer pour l'approbation du Budget Annexe 2024 de l'Assainissement.

Le Budget primitif 2024 de l'Assainissement est approuvé à l'unanimité.

X. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT EAU POTABLE

Délibération 2024_02_09

Monsieur le Président détaille les travaux à prévoir sur 2024 pour un total de 2 224 169.19 € H.T.

Mme STIVAL demande si les opérations sont par ordre de priorité.

Le Président répond que cette liste est par ordre alphabétique des communes, certains des travaux prévus au budget 2024 sont déjà réalisés ou engagés, d'autres sont dans l'attente de l'acceptation ferme des financements par les banques pour lancer les appels d'offres, étant dit que les banques attendent de leur côté la délibération de validation du PPI pour faire leur offre.

Mme STIVAL souligne qu'un ordre de priorité des travaux serait souhaitable.

Le Président rappelle que certaines opérations sont déjà lancées, concernant celles en attente, les travaux sur St Hilaire et Vénérieu seront à engager prioritairement car coordonnés avec des travaux d'assainissement attendus par la DDT.

En l'absence de questions, le Président met au vote le programme de travaux pour l'exercice 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

XI. X. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT

Délibération 2024_02_10 - Annexe 7

Monsieur le Président détaille les travaux à prévoir en assainissement pour 2024.

Plusieurs postes de relevage sont à rénover. Les mises en séparatif à St Hilaire et Vénérieu, évoqués précédemment représentent une part importante des investissements.

Les travaux prévus au programme d'assainissement 2024 s'élèvent à 1 745 437,25 € H.T.

En l'absence de questions, le Programme de travaux assainissement 2024 est approuvé à l'unanimité.

XII. INSTAURATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

Délibération 2024_02_11

Monsieur le Président laisse la parole à Florence BOSSY qui rappelle aux membres du Comité qu'il leur avait été présenté lors de la réunion du mois de décembre un projet d'attribution de prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Pour mémoire, cette prime instaurée par un décret publié le 1^{er} novembre 2023 au Journal Officiel est facultative dans la Territoriale, contrairement à la Fonction Publique d'Etat et Hospitalière. Les collectivités peuvent également fixer des montants de prime inférieurs à ceux définis pour la FPE et la FPH, et déterminer des conditions de versement propres à chacune, et pouvant être échelonnées jusqu'au 30 juin 2024.

Un accord de principe avait été demandé aux membres du Comité sur le proposition suivante :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat fixé par le décret	Montant proposé par le SEPECC
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	700 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	600 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	500 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	400 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	350 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	300 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	0

Ce projet a été transmis au Comité Social Territorial du CDG38 qui a rendu, en date du 8 mars 2024, un avis favorable à cette proposition.

Mme FRACHON demande a combien s'élève le montant total de la dépense pour le SEPECC.

Florence BOSSY répond que cette dépense équivaut à 13 000 € charges comprises.

Il est proposé au Comité, de délibérer pour valider définitivement cette proposition et verser la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents éligibles avec le traitement du mois d'avril 2024.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le versement de la Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat suivant le tableau proposé.

I. MANDAT AU CDG 38 POUR LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PREVOYANCE

Délibération 2024_02_12

Le Centre de Gestion de l'Isère va lancé début 2024 un appel à concurrence pour souscrire un contrat collectif à adhésion facultative des employeurs publics territoriaux, ou un contrat à adhésion obligatoire, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2025 et répondra aux nouvelles dispositions de la protection sociale complémentaire applicable à nos agents à cette date pour les risques prévoyance.

Il est rappelé qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, pour le risque prévoyance, l'employeur aura l'obligation de participer financièrement à la souscription de cette garantie avec les précisions ci-après :

- Le montant minimal de cette participation s'élève aujourd'hui à 7€ brut mensuel (article 2 du décret n°2022-581),
- Ce montant serait porté à 17,50 € soit 50 % du montant de référence, fixé à 35 euros (dans le projet de décret présenté au CSFPT du 20/12/2023).
- Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité,
- La souscription de cette garantie par l'agent va devenir obligatoire

Le Syndicat rentre déjà dans ce cadre puisqu'il prend déjà à sa charge l'intégralité des cotisations prévoyance de ses agents.

Par courrier du 26/12/2023, nous avons informé le CDG38 de notre intention d'adhérer à ce contrat s'il répondait à nos exigences. Il y a lieu de délibérer avant le 15 avril 2024 pour donner mandat au CDG38 pour le lancement de cette consultation et pour avoir la possibilité d'adhérer au futur contrat de prévoyance. Cette délibération n'engage en rien le Syndicat qui a également la possibilité de prospecter de son côté.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de donner mandat au CDG38 pour le lancement de cette consultation et pour avoir la possibilité d'adhérer au futur contrat de prévoyance

II. CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ISERE - PROGRAMME TERRE & EAU 2024

Délibération 2024_02_13 - Annexe 8

Monsieur le Président rappelle que la Chambre d'Agriculture de l'Isère est partenaire du SIEDM puis du SEPECC depuis de nombreuses années dans le cadre de la préservation de la qualité de l'eau potable en amont du captage de Sermérieu, captage classé prioritaire.

Chaque année une convention entre les deux parties permet de fixer les termes de la collaboration.

Pour 2024, l'engagement de la Chambre d'Agriculture de l'Isère pour la mise en œuvre du programme Terre & Eau (participation aux comités de pilotage/techniques, suivi administratif...) et l'animation pour l'accompagnement technique des agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques agricoles sont évalués à 10 650 € (pas de T.V.A.) à la charge du Syndicat, étant entendu que ces actions peuvent bénéficier de subventions de la part de l'Agence de l'Eau.

Florence BOSSY rappelle qu'un bilan des actions de la Chambre d'Agriculture est fourni chaque année.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la signature de cette convention avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

III. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président présente aux délégués le niveau des nappes en ce début d'année.

Globalement les puits ont retrouvés des niveaux plutôt « normaux » cet hiver, les niveaux baissent en ce début de printemps mais comme chaque année. Les puits de Thuellin gagnent toujours en niveau, peut-être l'effet « Rhône » ? Pont Sicard qui est la plus grosse ressource a retrouvé un niveau optimum. Le Puits de Sermérieu voit une baisse significative mais ce qui peut être expliqué par un pompage dans la nappe avec les travaux en cours au lieu du pompage dans la bâche de stockage, une erreur de relève n'est pas à exclure non plus et sera vérifiée.

Florence BOSSY informe le Comité Syndical qu'une réunion d'information a eu lieu avec l'Agence de l'Eau qui prévoit une refonte complète de leurs redevances à compter de 2025, notamment avec un malus pour les collectivités présentant un mauvais rendement et un bonus pour les autres, l'année 2025 étant une année de transition. Les taux ne sont pas encore connus et seront votés par l'Agence de l'Eau en octobre 2024.

D'autre part, un dégrèvement de la part de l'URSSAF est espéré sur les salaires des contractuels des trois dernières années, à hauteur de 265 844 €. Ce dégrèvement ne nous était pas accordé jusqu'à présent car l'URSSAF ne nous reconnaissait pas comme SPIC et donc nous considérait comme non éligible. Un cabinet juridique s'est penché sur la question pour faire reconnaître le SEPECC comme établissement Service Public Industriel et Commercial et pense obtenir gain de cause, le courrier à l'URSSAF en ce sens partira prochainement. A noter que sur cette somme, une partie reviendra au cabinet juridique qui s'est chargé du dossier.

En l'absence de question, le Président clôt la séance.

Le Président,
Patrick FERRARIS



Le Secrétaire,
Louis BALLY



